ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 43266

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la promotion du multilinguisme, corollaire de notre integration europeenne. Sansnegliger les efforts faits pour promouvoir la defense de la langue francaise, l'accueil et l'acces aux cultures etrangeres sont deux constantes de la culture francaise. La television peut jouer un role de familiarisation des enfants avec les langues etrangeres, notamment europeennes. Dans cet esprit, il lui demande de lui indiquer, pour les principales langues etrangeres, les pourcentages d'heures de diffusion de films et de documentaires sous-titres par les differentes chaines publiques et privees, d'une part, et, d'autre part, le taux d'ecoute de ces emissions. Il lui demande enfin de lui preciser les elements de comparaison que l'on peut faire avec les pratiques en usage dans les autres pays de l'Union europeenne.

Texte de la réponse

Parmi les priorites du Gouvernement figure celle de promouvoir le multilinguisme afin de permettre l'acces, notamment aux enfants, aux cultures etrangeres. Dans cet esprit, l'ensemble des chaines francaises, tant publiques que privees, s'efforce d'ouvrir ses programmes aux cultures etrangeres. En ce qui concerne les societes nationales de programme, il faut, a priori, distinguer entre chaine generaliste et television educative. Ainsi, France 2, dont la mission est avant tout de s'adresser a un public tres large et peu familiarise avec des emissions en langues etrangeres sous-titrees, apporte cependant sa participation au travers de magazines et d'emissions d'information. De plus, dans le cadre de sa nouvelle politique de programmation, cette chaine a reintroduit, depuis septembre 1996, le « cine-club », qui contribue de maniere significative a l'accroissement du nombre de films etrangers sous-titres par rapport aux annees precedentes. France 3, chaine a vocation regionale, fait un effort particulier en matiere de cinema avec la diffusion mensuelle, dans le cadre de « la Derniere seance », d'un film en version originale sous-titree. Le « Cinema de minuit » propose, chaque dimanche, en version originale, des cycles de films consacres a de grands realisateurs ou a la production cinematographique d'un pays. De plus, la diversite de la grille de France 3 donne l'occasion d'offrir aux publics des programmes en langues etrangeres - principalement l'anglais - generalement sous-titres, a des horaires et dans des genres divers : documentaires, divertissement, magazines, cinema et opera. A titre d'exemple, on peut citer la diffusion en 1996 de documentaires dans la collection « The other Hollywood » ou, durant l'ete, la collection « l'Heure americaine », « Gospel Mississipi », « Cajun », « Louisiane », « Country Texas », de magazines de la serie « D'un soleil a l'autre », « Sagacites », « Sidamag » et « Outremers » (en creole) et de deux operas : La Force du destin, les Noces de Figaro. Pour sa part, La Cinquieme propose un ensemble de programmes en langues etrangeres, sous la forme, d'une part, de cours hebdomadaire d'initiation a l'anglais et a l'espagnol et, d'autre part, de langue anglaise et allemande. Ces emissions font l'objet d'une diffusion hebdomadaire d'une duree de treize minutes chacune. Cette chaine programme egalement, quatre jours sur sept, une emission de vingt-six minutes intitulee « Eurojournal », composee des principaux extraits des journaux televises europeens. L'ensemble de ces programmes en langues etrangeres represente 6 % du temps d'antenne. Arte, chaine culturelle europeenne de reference, diffuse un ensemble d'oeuvres en version originale avec sous-titrage en francais representant 20 % du volume horaire total diffuse annuellement. A ce titre, meme

si les langues allemande, anglaise, espagnole, italienne et grecque representent le plus fort contingent, il convient de citer encore le suedois, le neerlandais, le norvegien, le danois.

Données clés

Auteur : M. Merville Denis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43266
Rubrique : Television
Ministère interrogé : culture
Ministère attributaire : culture

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5129
Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1643